

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2022

Référence
2022_09

Objet de la délibération
Approbation du Compte de Gestion 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
31/03/2022

Date d'affichage
31/03/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE
CHARLEVILLE
Le : 06/04/2022

Et

Publication ou notification du :
07/04/2022

L' an 2022 et le 6 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, MM : LAVAL JEAN-MARIE, MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAVAL GWENDOLINE à M. LAVAL JEAN-MARIE

Excusé(s) : Mme TRISTANT AURELIE, M. STEVENIN GEOFFREY

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE

A été nommé(e) secrétaire : M. NANCY DOMINIQUE

Objet de la délibération : Approbation du Compte de Gestion 2021

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Trésorier (SCG de Rethel) à la clôture de l'exercice et qu'il doit être voté avant le Compte Administratif.

Après vérification, le Compte de Gestion, établi et transmis par le trésorier, est conforme au Compte Administratif de la commune. Les résultats s'établissent de la manière suivante :

Section d'investissement : 6241.25 € résultat exercice 2021

Section de fonctionnement : 45611.95 € résultat exercice 2021

Résultat exercice 2021 : 51853.2 € (I+F)

Résultat de clôture global : 172006.33 €

Résultat de clôture (avec résultat N-1) : 155464.82 € (R 2021-déficit d'investissement résiduel soit 1721006.33-16541.31)

RAR 2021 : 0 €

Résultat final : 155464.82 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 tel que présenté, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Dit que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Autorise Madame la Maire à signer le Compte de Gestion 2021

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2022
Le Maire
JOSETTE PELTIER